



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1105

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain et le Bonbon pour les expositions de rentrée

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1105 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LE BONBON POUR LES EXPOSITIONS DE RENTREE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Cet automne 2021, le Musée d'art contemporain de Lyon présente un ensemble de 3 monographies consacrées à 3 artistes femmes : Delphine Balley, Jasmina Cibic et Christine Rebet.

Ces expositions sont l'occasion de mettre en lumière des parcours de femmes aux univers très personnels et aux mondes si différents, à travers des récits filmés selon les techniques caractéristiques de chacune.

Réalisés avec des acteurs, des décors, des lumières ou encore image par image à partir de dessins, de peintures, de sculptures ou de modelages, ces films explorent des modes narratifs très éloignés. Ils balayent les différentes catégories de la création vidéo, allant du film documentaire en passant par la fiction ou la non-fiction, jusqu'au film d'animation.

À l'occasion de ces expositions, le public pourra également découvrir un ensemble d'œuvres choisies dans les collections du Musée d'art contemporain de Lyon mais aussi participer à différentes rencontres, performances, projections... toutes consacrées aux artistes femmes à qui le Musée d'art contemporain souhaite donner une plus grande visibilité.

Dans le cadre de ses missions de mise en valeur de l'actualité culturelle, Le Bonbon a souhaité apporter son soutien à la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain selon les conditions suivantes :

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Le Bonbon	1 pack web Lyon 1 relais Facebook 1 relais Instagram 1 push application 1 relais newsletter 1 story Instagram Lyon 1 publicité d'affichage - habillage web + parallaxe	- logo du parrain sur les dossiers de presse de ces expositions, les affiches 120x176 et mention de son nom en tant que partenaire sur/dans la page de chaque exposition sur son site web <a href="http://www.maclyon.com">www.maclyon.com</a> ; - le panneau partenaire dans le hall du musée.  Mise à disposition de 6 entrées Mise à disposition de 3 catalogues
	<u>Total valorisations : 5120 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u>	<u>Total valorisations : 5120€HT dont 48 € nets de TVA et 5 072€soumis à la TVA dans les conditions de droit commun</u>

Les conditions de ce parrainage sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain et Le Bonbon pour les expositions de rentrée 2021 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent et à l'exécuter.
- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville dans le cadre du parrainage seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2021 nature 7062 et 7088 - LC 100335 et 101049, fonction 314.
- 4- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2021 nature 6238 – LC 112585, fonction 314.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET